

FÉDÉRATION
NATIONALE
DES ENSEIGNANTS
DE YOGA

Bonjour,

Vous souhaitez devenir membre de la FNEY, et nous vous en remercions. Veuillez trouver ci-joint votre dossier de candidature, à nous retourner rapidement.

Il fera l'objet d'une étude par la commission d'admission de la FNEY. Une fois celui-ci accepté, vous recevrez un lien pour le règlement en ligne de votre cotisation. Votre cotisation à la FNEY est fixée à 110 € (du 1^{er} octobre au 30 septembre de chaque année) + une éventuelle Assurance Responsabilité Civile Professionnelle de 60 € pour les travailleurs indépendants.

Nous serons heureux de vous accueillir au sein de notre Fédération.

Vous remerciant de votre soutien.

Le Secrétaire Général

Patrick Tomatis

FNEY - 3 rue aubriot - 75004 PARIS

Tél : 01 42 78 03 05

www.lemondedyoga.org e-mail : info@fney.asso.fr

SIRET : 302 999 065 000 22 Code APE 9411Z

LES NOUVELLES DE LA F.N.E.Y., ET ADHESION POUR L'ANNEE 2024-25

Bonjour à toutes et à tous,

Nous voici après la période estivale qui, nous l'espérons, fut pour la plupart d'entre vous reposante, ressourçante, et emplie de moments joyeux, à l'aube d'une nouvelle année professionnelle.

Nous sommes heureux de vous accueillir au sein de la Fédération Nationale des Enseignants de Yoga.

Alors tout d'abord parlons assurance pour ceux qui exercent en tant que travailleurs indépendants :

C'est avec la FNEY que vous devrez directement traiter les questions d'assurances. Nous allons, grâce à YOGASSUR, signer un contrat groupe avec la compagnie d'assurance HISCOX qui sera opérationnel à partir du 1^{er} octobre. La cotisation annuelle sera de 40 € seulement, pour une activité principale définie comme suit :

« Professeur et/ou formateur de YOGA en Tous Lieux, y compris organisation de manifestation et retraites (stages) en lien avec l'activité, à l'exclusion de toutes activités réglementées et/ou soumises à obligation légale d'assurance. » De nombreuses activités secondaires seront également couvertes, vous pourrez vous renseigner.

Voici le tableau des garanties et des franchises RC Pro de HISCOX :

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE et/ou RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON

(Les garanties s'appliquent par sinistre et par année d'assurance.)

- | | |
|---|--------------------------------|
| - Etendue des garanties
Dont : | 3 000 000,00 Euros |
| - Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non | 3 000 000,00 Euros |
| - Franchise sur tous dommages matériels et immatériels consécutifs ou non | 300,00 Euros |
| - Franchise sur tous dommages corporels | 0,00 Euros par sinistre |

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION / RESPONSABILITE CIVILE EMPLOYEUR

- | | |
|---|--|
| - Etendue des garanties
Dont : | 8 000 000,00 Euros par sinistre |
| - Dommages matériels et immatériels consécutifs | 1 500 000,00 Euros par sinistre |
| - Dommages immatériels non consécutifs | 500 000,00 Euros par sinistre |
| - Intoxications alimentaires | 800 000,00 Euros par sinistre |
| - Maladies professionnelles et/ou faute inexcusable | 1 500 000,00 Euros par année d'assurance |
| - Atteintes accidentelles à l'environnement | 800 000,00 Euros par sinistre |
| - Vol par préposés | 30 000,00 Euros par sinistre |
| - Franchise sur tous dommages sauf dommages corporels | 200,00 Euros par sinistre |

D'autre part nous vous encourageons à adhérer au « Registre officiel national du bien-être, des professeurs de yoga et de méditation » dont la cotisation annuelle est de 20 € seulement pour les membres de la FNEY (au lieu de 50 € sinon).

L'assurance pour ceux qui sont salariés ou bénévoles d'une structure

Les enseignants doivent s'assurer que la structure qui les emploie a bien contracté une assurance qui les couvre pour l'exercice de leur enseignement, et ne doivent pas hésiter à demander une copie du contrat.

Toutefois, si l'association adhère à l'UNY, elle couvre de fait ses salariés et ses bénévoles grâce à l'assurance contractée par l'UNY auprès de la MAIF. Et elle peut elle aussi adhérer au « Registre officiel national du bien-être, des professeurs de yoga et de méditation » avec une cotisation annuelle de 20 € en tant que membre de l'UNY (au lieu de 50 € sinon).

Le Registre officiel national du bien-être, des professeurs de yoga et de méditation, ouvert aux professeurs de yoga, quel que soit leur statut, ainsi qu'aux associations de yoga

Cette plateforme a été créée par Stéphane Margall, dirigeant de YOGASSUR, et son équipe, pour réunir au sein d'un annuaire de vrais professionnels enseignant le yoga et/ou la méditation qui ont suivi une formation longue. Cette structure est cautionnée par le SNPY, qui va réunir une dizaine de fédérations importantes, dont la FNEY. Sa finalité est de leur ouvrir un ensemble d'avantages :

- Bientôt sera instauré le remboursement forfaitaire de cours de yoga par des mutuelles ou compagnies d'assurances. Actuellement le Registre démarche auprès d'elles, en soulignant le vrai professionnalisme de ses membres, et le caractère préventif de l'enseignement du yoga sur le plan de la santé.

Pour que les associations inscrites au Registre puissent aussi en bénéficier, il sera nécessaire que leurs enseignants salariés ou bénévoles soient eux-mêmes inscrits au Registre.

- « Depuis le 1^{er} juillet 2016, pour tout litige à la consommation entre un professionnel et un particulier, une médiation doit être obligatoirement proposée gratuitement au consommateur ».

Le Registre vous propose une adhésion à la CNP Médiatio Consommation pour 12 € TTC /an (*on règle en fait 36 € pour 3 ans*) afin d'être inscrit auprès d'un médiateur à la consommation. C'est un prix très avantageux par rapport à ceux habituellement proposés. Cette obligation légale vaut tant pour les indépendants, que pour les associations (personne morale qui couvrent ainsi leurs salariés et leurs bénévoles)

Le manquement à cette obligation, révélé à la faveur d'un litige, peut générer une amende allant jusqu'à 15.000 €.

- Le Registre vous propose également une adhésion à la CFDP Protection Juridique Indépendante pour une cotisation minimale qui est encore en discussion. Cette adhésion couvrirait les frais d'une éventuelle intervention du médiateur, frais qui, en cas de litige, sont à la charge du professionnel.

- Le Registre est en train de monter un partenariat avec les entreprises afin d'établir des contrats de compléments santé spécifiques dans lesquels des cours de yoga seraient instaurés pour leurs salariés. L'idée est de mettre en contact entreprises et professionnels, ce qui permettra à certains de se constituer une nouvelle clientèle.

Et bien d'autres projets verront le jour dans les mois qui viennent...

Une fois que vous nous aurez versé votre cotisation de 20 € pour le Registre, vous devrez alors effectuer votre inscription en allant sur le site du registre à l'adresse :

<https://registreyogameditation.fr/professeurs/adherer/praticiens/>

Prenez le temps de bien regarder le tutoriel avant de commencer à remplir le questionnaire.

Une fois que votre inscription sera validée, vous serez informé.e par le Registre de la marche à suivre pour vos éventuelles inscriptions à la CNP Médiatio Consommation et/ou à la CFDP Protection Juridique Indépendante.

CONDITIONS D'ADMISSION ET MODALITÉS D'INSCRIPTION A LA FÉDÉRATION NATIONALE DES ENSEIGNANTS DE YOGA

1 - ADMISSION

Toute personne qui souhaite devenir membre de la FNEY doit exercer le yoga **en tant qu'enseignant**.
La demande d'adhésion sera présentée par écrit, sous forme d'un dossier à compléter.

Le Conseil d'Administration décidera de l'admission (conformément à l'article 9 des Statuts). Il peut déléguer ses pouvoirs à une Commission d'Admission nommée par lui. Si, après examen, le dossier de candidature ne paraît pas suffisant, la FNEY peut réserver son jugement.

1a - STATUT D'ENSEIGNANT STAGIAIRE

Tout membre nouvellement admis à la FNEY entre en qualité **d'enseignant stagiaire** :

Les élèves des Écoles Françaises de Yoga

Ils demeurent enseignants stagiaires pendant une période d'un an après l'obtention de leur certificat de formation. Pendant cette période, ils doivent accomplir un séminaire organisé par la FNEY, au cours duquel ils ont un entretien pédagogique avec le responsable et remplissent une demande de titularisation.

L'admission définitive au titre d'enseignant titulaire de la FNEY sera prononcée par le Conseil d'Administration qui prendra sa décision après avoir examiné le dossier présenté par la Commission d'Admission, et conformément aux critères définis par l'article 8 des Statuts.

Si, à la suite des 3 ou 4 ans de formation d'École et après avoir effectué les stages annuels demandés par elle, le Certificat de Formation n'est pas délivré, il sera demandé à l'enseignant stagiaire d'effectuer, chaque année, un séminaire organisé par la FNEY. Sa titularisation interviendra un an après avoir obtenu le Certificat de Formation.

Formation hors Écoles Françaises de Yoga

La Commission d'Admission, après une étude du dossier et à titre exceptionnel, peut décider d'admettre comme enseignant stagiaire, un enseignant de yoga qui n'aurait pas été formé dans une École affiliée. Après quatre ans, pendant lesquels il aura effectué quatre stages organisés par la FNEY cet Enseignant obtiendra le titre d'enseignant titulaire. La Commission d'Admission peut également décider sur dossier du passage de l'état d'enseignant stagiaire à celui d'enseignant titulaire, lorsque la particularité de la situation l'exige.

Certains services proposés aux professeurs titulaires sont également accessibles aux professeurs stagiaires (voir ci-après).

1b - STATUT D'ENSEIGNANT TITULAIRE

Afin de préserver la qualité de l'Enseignement du Yoga transmis par les enseignants inscrits sur l'annuaire de la FNEY et afin de promouvoir l'amélioration constante du niveau de cet enseignement, l'Assemblée Générale du 22 octobre 1978 a adopté, à l'unanimité, la règle de Formation Continue suivante :

- Tout enseignant de la F.N.E.Y. est tenu de participer chaque année à un séminaire d'une semaine
- Sur un cycle de 3 années consécutives, il doit participer à un séminaire organisé par la FNEY. Il peut choisir, les deux autres années, entre des séminaires organisés soit par la FNEY, soit par d'autres Associations. Les conditions de cet agrément sont les suivantes :

a) Pour les séminaires qui ont lieu en France :

- Qu'ils soient organisés par des Associations affiliées à l'Union Nationale de Yoga (U.N.Y.)
- Que l'enseignant responsable du stage soit depuis au moins 6 ans enseignant titulaire
- Que le séminaire soit d'une durée minimum d'une semaine.

b) Les séminaires qui ont lieu à l'étranger doivent être reconnus en tant que stages de Formation Continue par l'une des Fédérations (étrangères) affiliées à l'Union Européenne des Fédérations Nationales de Yoga (U.E.Y).

1. GRATUIT ! VOTRE ESPACE DE COMMUNICATION NATIONAL SUR LE SITE « LE MONDE DU YOGA »

1. Une audience accrue pour vos cours et vos stages

Le site « lemondeduyoga.org » est visité chaque mois par plusieurs centaines de personnes. C'est un bon moyen en tant que professeurs titulaires de faire connaître le lieu d'exercice de vos cours et de promouvoir notre Fédération.

Si vous êtes enseignant titulaire depuis au moins six ans à la FNEY, vos stages réalisés dans le cadre d'une association de l'**Union Nationale de Yoga** (UNY) peuvent, sous certaines conditions, être agréés dans le cadre de la politique de formation continue de la FNEY.

2. LA PARTICIPATION GRATUITE À DES ÉVÉNEMENTS EN PRISE AVEC L'ACTUALITÉ

Conférences, tables rondes, forums professionnels, en présentiel ou en visio, permettent de se rencontrer, de s'informer et de continuer à évoluer ensemble.

3. UN GAGE ET UN LABEL DE QUALITE POUR VOS ELEVES ET VOS PARTENAIRES

1. L'accès au Certificat Fédéral

Le Certificat Fédéral est un gage de sérieux et de qualité dans un contexte de développement non réglementé de notre profession d'enseignants de Yoga. Il est de plus en plus demandé au sein d'organismes recevant du public (MJC, centres sociaux, comités d'entreprise, institutionnels). Le séminaire annuel de maintien et d'actualisation des compétences est le garant du sérieux et de la solidité de votre formation. **Celui-ci est remis aux enseignants titulaires qui ont effectué leur séminaire annuel, organisé ou agréé par la FNEY.**

2. Une Formation Continue de qualité au service de votre Certification Fédérale

Depuis 1967, La Fédération ne cesse de poursuivre ses efforts d'amélioration continue de la qualité de la formation des futurs enseignants et des enseignants confirmés. La FNEY est la seule à proposer un catalogue annuel de formation aussi riche et varié. Les séminaires sont animés par des Formateurs d'Enseignants dont la compétence n'est pas à démontrer. Plus de trente-cinq semaines de séminaires sont proposées chaque année dans plusieurs régions de France. Ils cherchent à répondre aux besoins des différentes personnes qui pratiquent le Yoga. Des conférences suivies, ou des thèmes de travail précis caractérisent l'enseignement dispensé dans chacun d'entre eux.

La mise en place des séminaires mobilise l'équipe de la FNEY afin de rechercher les meilleurs formateurs et des lieux présentant le meilleur « Rapport qualité-prix ».

3. Une Garantie vis-à-vis du Public

La Fédération en partenariat avec le S.N.P.Y. reste très vigilante quant à l'éthique de l'enseignement et au respect du code d'éthique et de déontologie qu'elle a rédigé. Elle est un interlocuteur privilégié des organismes « antisectes ». Elle est votre caution au regard de vos différents partenaires.

4. Les autres services proposés aux enseignants

La FNEY c'est également une équipe qui travaille toute l'année pour vous proposer la Revue Française de Yoga. Ce semestriel alterne un numéro pratique avec un numéro plus théorique, axé sur les grands thèmes du yoga. Vous pouvez aussi déposer des annonces dans les Carnets du Yoga édités par l'UNY (5 parutions par an).

5. Ses actions

La FNEY informe les médias et les sollicite lorsqu'elle organise, entre autres, des manifestations telles que des colloques, des Assises Nationales, ou tout autre événement susceptible d'intéresser les pratiquants comme le grand public.

Elle renseigne et guide les enseignants dans le parcours administratif et fiscal nécessaire à l'exercice de leur profession.

Elle accompagne les groupes de recherches Yoga et enfant, Yoga et seniors, à tous les plans (anatomie et physiologie, psychologie). Elle a publié deux revues françaises traitant de ces thèmes.

4. L'AVENIR ?

1. Pour des formations et un métier reconnu

La FNEY s'inscrit avec d'autres grandes fédérations, au sein du Syndicat National des Professeurs de Yoga, dans un travail de reconnaissance de notre métier de Professeur de Yoga. Elle milite pour que les formations de qualité de nos écoles, inscrites dans la durée, soit reconnues comme une référence incontournable.

2. Protéger les professeurs

Un travail est entrepris pour étudier la mise en place d'une assurance complémentaire de type « prévoyance » afin de protéger les professeurs en cas d'arrêts d'activité (maladie, accident).

Comme vous le constatez, adhérer à la Fédération c'est à la fois bénéficier de nombreux services adaptés. C'est aussi et surtout un acte militant pour nous aider à poursuivre le travail pour préserver un Yoga et des formations de qualité. La Fédération compte sur votre soutien pour défendre cette vision.

Nous vous remercions de votre soutien.

Le Secrétaire Général

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Patrick Tomatis', with a stylized flourish at the end.

Patrick Tomatis

COMMENT REALISER VOTRE ADHESION

1) Par carte bancaire sur PayAsso

C'est la solution que nous vous encourageons à utiliser, car vous rentrez vous-même vos données que nous récupérons ensuite sur un fichier excel afin de le communiquer à HISCOX via notre courtier et au Registre.

PayAsso est un produit du Crédit Mutuel qui permet de transférer directement les sommes versées sur le compte de la FNEY. Il y a de la sorte moins de tâches intermédiaires à effectuer qui peuvent être génératrices d'erreurs.

Allez à :

<https://www.payasso.fr/fed-nat-enseignants-du-yoga/cotisation-annuelle>

et remplissez le questionnaire avant d'effectuer votre règlement.

Vous avez 4 produits,

– l'adhésion à la FNEY de 110 € (obligatoire)

Et au choix l'un des 3 autres

- souscription à la RC Pro + adhésion au Registre (travailleur indépendant) pour 60 €
- adhésion au Registre uniquement (salarié ou bénévole) pour 20 €
- souscription à la RC Pro sans adhérer au Registre (Travailleur indépendant déjà inscrit au Registre ou autre) pour 40 €

N'oubliez pas que les produits que vous prenez ne seront validés que si vous les mettez à +1 !

2) Par chèque en remplissant le fichier joint

Si vous ne pouvez payer par carte bancaire, vous nous envoyez un chèque bancaire du montant des 2 produits cochés, en nous retournant le questionnaire dûment rempli que vous trouvez ci-joint (identique à celui proposé dans PayAsso), sans oublier bien sûr de remplir les cases obligatoires. Nous devons alors nous-même saisir vos données sur un fichier excel, en espérant ne commettre aucune erreur.

Vous avez 4 produits,

– l'adhésion à la FNEY de 110 € (obligatoire)

Et au choix l'un des 3 autres

- souscription à la RC Pro + adhésion au Registre (travailleur indépendant) pour 60 €
- adhésion au Registre uniquement (salarié ou bénévole) pour 20 €
- souscription à la RC Pro sans adhérer au Registre (Travailleur indépendant déjà inscrit au Registre ou autre) pour 40 €

3) Par virement en remplissant le fichier joint

Ou encore vous pouvez effectuer un virement sur le compte FNEY, du montant des 2 produits cochés, en nous retournant le questionnaire dûment rempli que vous trouvez ci-joint (identique à celui proposé dans PayAsso), sans oublier bien sûr de remplir les cases obligatoires. Nous devons alors nous-même saisir vos données sur un fichier excel, en espérant ne commettre aucune erreur.

IBAN : FR76 1027 8060 4100 0257 4694 134

BIC : CMCIFR2A

Merci de nous joindre alors votre justificatif de virement.

Vous avez 4 produits,

– l'adhésion à la FNEY de 110 € (obligatoire)

Et au choix l'un des 3 autres

- souscription à la RC Pro + adhésion au Registre (travailleur indépendant) pour 60 €
- adhésion au Registre uniquement (salarié ou bénévole) pour 20 €
- souscription à la RC Pro sans adhérer au Registre (Travailleur indépendant déjà inscrit au Registre ou autre) pour 40 €

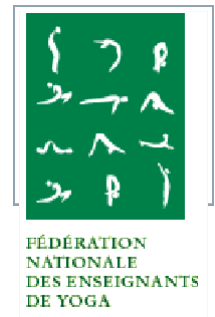
En vous remerciant de votre confiance, et restant à votre disposition pour tout autre renseignement, nous vous souhaitons une année 2024-25 riche dans votre activité professionnelle.

Et nous vous faisons part de notre amical soutien et de nos sincères salutations,

Patrick DELHUMEAU
Trésorier

Patrick TOMATIS
Secrétaire Général

Adhésion Fédération Nationale des Enseignants de Yoga



Merci pour le règlement de votre cotisation à la FNEY.
(*À ne pas remplir si vous avez adhéré et payé sur Payasso*).

FNEY 3 RUE AUBRIOT 75004 PARIS

SIRET 784 413 320 00028

Vos coordonnées

Civilité *

- Madame
 Monsieur

Nom *

Prénom *

Adresse email *

Adresse *

Code postal *

Ville *

Pays*

Téléphone*

Date de Naissance *

Numéro d'adhérent *

Statut juridique

Numero de SIRET (si vous êtes travailleur indépendant)

Numéro RNA de l'association dont je suis salarié/bénévole

Ces informations sont obligatoires pour le traitement de votre commande. Elles seront conservées pour la durée de prescription légale attachée à l'opération. L'accès à vos données personnelles est strictement limité à l'exploitant de la page et au sous-traitant en charge de l'hébergement du site. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en adressant un courriel au responsable du traitement : dpo@lemondeduyoga.org

Attention, toutes les rubriques doivent être renseignées sauf pour les 2 dernières dont l'une seulement le sera selon votre statut juridique.

Statuts juridiques à renseigner, choisir entre

- Les 4 statuts de travailleurs indépendants : auto entrepreneur, micro entreprise, entreprise individuelle, libéral
- et les 2 statuts non-indépendants : salarié, bénévole

Votre commande

Adhésion Fédération Nationale des Enseignants de Yoga (obligatoire)

110,00 €

La cotisation vous permet de participer activement aux projets et à la vie démocratique de notre fédération. Organisation, séminaires, orientation des formations, communication, thème et construction de la Revue Française de ...

Souscription à la RC Pro + Adhésion au Registre

60,00 €

Uniquement pour les travailleurs indépendants (n'oubliez pas de renseigner votre numéro de SIRET, il nous est indispensable)

Adhésion au Registre uniquement

20,00 €

En tant que salarié d'une structure ou bénévole au sein de celle-ci, je renseigne toutefois le numéro W de l'association ou le SIRET de l'entreprise.

Souscription à la RC Pro sans adhérer au Registre

40,00 €

Pour ceux qui sont déjà inscrit au Registre, ou ne voudrait y adhérer, mais en tant que travailleur indépendant je n'oublie pas de renseigner mon numéro de SIRET, il est indispensable.

Total à payer

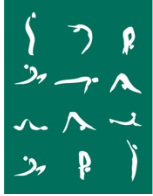
- Réglé par chèque bancaire joint
- Réglé par virement bancaire (joindre le justificatif)



DOSSIER D'INSCRIPTION À LA FNEY

DOCUMENTS A FOURNIR POUR UNE NOUVELLE INSCRIPTION EN SUS DU RÈGLEMENT DE LA COTISATION :

- 1 **photo** d'identité
- **Une attestation d'enseignement si vous enseignez**, accompagnée de pièces justificatives
- La **fiche de candidature** du dossier remplie et signée. (**Merci de bien nous indiquer votre statut juridique et votre numéro de Siret**)
- **Une lettre manuscrite**, d'une page environ, où le ou la candidat(e) se présente, en expliquant ses motivations à l'enseignement et les raisons pour lesquelles il ou elle souhaite s'inscrire à la FNEY
- **Une attestation de formation** terminée ou en cours :
 - Pour les candidat(es) qui ont terminé leur École de formation, joindre une photocopie du certificat obtenu,
 - Pour les candidat(es) en cours de formation dans une École, joindre un certificat de réussites des Tests pratiques et pédagogiques de 3^{ème} A.



ATTESTATION D'ENSEIGNEMENT
(Enseignant qui donne des cours)

Je, soussigné(e)

Demeurant :

.....
.....
.....

Déclare enseigner le yoga depuis

Fait

A le

Signature :



FICHE DE CANDIDATURE

Informations personnelles

Nom :

Prénom :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Adresse e-mail :

Date de naissance : / / / / / / Nationalité :

Lieu de naissance :

Votre statut juridique :

Votre numéro de Siret (si vous êtes travailleurs indépendants) :

Formation Générale (autre que le yoga)

Années d'études :

Diplômes obtenus :

Spécialisation :

Activités exercées

.....

.....

Pratique du yoga

Année	Formateurs
-------	------------

.....
-------	-------

.....
-------	-------

.....
-------	-------

.....
-------	-------

Certificat de formation :

obtenu en à l'École :

formation en cours à l'École :

Fait à le

La FNEY respecte le droit des données en vigueur et notamment le Règlement Général sur la Protection des Données. (RGPD)

En signant la fiche de candidature, vous nous confiez des données que nous collectons dans un but de classement et de communication, réservé aux seuls personnels administratifs habilités ainsi qu'aux seuls destinataires habilités (société de routage, société d'envoi de mail) pour qu'ils les utilisent respectueusement, selon nos directives. Ces données vous sont, à tout moment, accessibles, sont modifiables, portables et effaçables.

Pour plus d'informations ou exercer vos droits, contactez notre DPO : dpo@lemondeduyoga



LIENS ENTRE LES DIFFÉRENTES ASSOCIATIONS

S.N.P.Y.

Syndicat National
des Professeurs de
Yoga

F.N.E.Y.

Fédération
Nationale des
Enseignants du
Yoga
A.S.B.L. 1 901
Regroupe
uniquement des
Enseignants de
Yoga
Édite la Revue
Française de Yoga

Comité Inter- Écoles

Commission de la
F.N.E.Y.
définissant le
programme des
E.F.Y., l'éthique
des Écoles

U.N.Y.

Union Nationale
de Yoga
A.S.B.L. 1 901
Association
regroupant des
associations
Édite les carnets
du yoga

E.F.Y.

École Française de Yoga

- École Française de Yoga
- École Française de Yoga de l'Ouest
- École Française de Yoga du Sud-Est
- École Française de Yoga de Provence
- École Française de Yoga Auvergne Rhône-Alpes
- École Alsacienne de Yoga
- École Française de Yoga de Lille
- École de Yoga Midi Pyrénées

